

## COMMUNIQUE DE PRESSE

POINT SUR LE DEPLOIEMENT DE LA CAMPAGNE DE  
VACCINATION COVID-19 DANS LE PAS-DE-CALAIS

Arras, le 11 août 2021

Depuis le 5 janvier 2021, date de début de la campagne de vaccination dans le Pas-de-Calais, **1 734 324** injections ont été réalisées.

**A ce jour, plus de 80% des habitants âgés de plus de 12 ans ont reçu au moins une première dose et 67% d'entre eux sont entièrement vaccinés :**

- **82%** des 80 ans et plus ont reçu au moins une première dose et **77%** d'entre eux sont entièrement vaccinés.
- **98%** des 70-79 ans ont reçu au moins une première dose et **94%** d'entre eux sont entièrement vaccinés.
- **87%** des 60-69 ans ont reçu au moins une première dose et **82%** d'entre eux sont entièrement vaccinés.
- **86%** des 50-59 ans ont reçu au moins une première dose et **77%** d'entre eux sont entièrement vaccinés.
- **81%** des 40-49 ans ont reçu au moins une première dose et **67%** d'entre eux sont entièrement vaccinés.
- **74%** des 30-39 ans ont reçu au moins une première dose et **56%** d'entre eux sont entièrement vaccinés.
- **73%** des 25-29 ans ont reçu au moins une première dose et **52%** d'entre eux sont entièrement vaccinés.
- **83%** des 18-24 ans ont reçu au moins une première dose et **60%** d'entre eux sont entièrement vaccinés.
- **60%** des 12-17 ans ont reçu au moins une première dose et **29%** d'entre eux sont entièrement vaccinés.

Au vu de ce tableau, il apparaît que l'effort de poursuite des vaccinations doit notamment porter sur les tranches d'âge 12-17 ans et 25-39 ans, tout en poursuivant la vaccination des autres tranches d'âge.

**Service Départemental  
de la Communication Interministérielle**

Rue Ferdinand Buisson  
62020 ARRAS Cedex 9  
Tél : 03 21 21 20 05

Mél : [pref-communication@pas-de-calais.gouv.fr](mailto:pref-communication@pas-de-calais.gouv.fr)



[www.pas-de-calais.gouv.fr](http://www.pas-de-calais.gouv.fr)



[@prefetpasdecalais](https://www.facebook.com/prefetpasdecalais)



[@prefet62](https://twitter.com/prefet62)

**La vaccination reste la meilleure arme contre le Covid-19 et la propagation des variants.** Elle permet de réduire la circulation virale, qui est très importante chez les jeunes ayant une vie sociale active, mais surtout d'éviter les formes graves et les syndromes Covid prolongés au-delà de 3 mois.

- **De nombreux rendez-vous sont disponibles dans les centres de vaccination du département.** La très grande majorité des centres de vaccination restent ouverts pendant l'été et proposent des horaires élargis, une ouverture 7j/7 et du sans- rendez-vous. Cette offre s'accompagne également de nombreuses opérations de vaccination de grande proximité (opérations mobiles ou éphémères dans des communes rurales, en centre-ville, dans des quartiers urbains, sur le littoral, vaccino'car ...).
- **Les médecins, infirmiers, pharmaciens, biologistes et sages-femmes libéraux participent pleinement au dispositif de vaccination** et sont approvisionnés en vaccins Pfizer.
- **Une seule injection est nécessaire pour être pleinement vacciné si on a déjà eu le Covid-19.** La vaccination pour ces personnes est possible à partir de 2 mois après avoir été positif. Les centres de vaccination peuvent proposer aux personnes qui le souhaitent une sérologie rapide sur place (petite piqûre au bout du doigt) afin de déterminer si elles ont déjà contracté le virus.
- La vaccination a été facilitée avec **un délai entre les deux injections pouvant s'étendre de 21 à 49 jours**, offrant ainsi au public une grande flexibilité pour planifier les deux injections, notamment avant ou après un départ en vacances. La deuxième injection peut par ailleurs être réalisée dans un centre de vaccination différent de la première.

### Informations pratiques

- Les rendez-vous sont réservables depuis le site [sante.fr](https://sante.fr) ou directement sur celui des opérateurs tels [Doctolib](#), [Keldoc](#), [Maia](#), etc.
- Le site de référence [sante.fr](https://sante.fr) identifie désormais les centres de vaccination qui proposent des créneaux sans rendez-vous.
- Dans l'hypothèse où les professionnels libéraux ne seraient pas référencés sur les sites de prises de [rendez-vous en ligne](#), les patients sont invités à se rapprocher directement de leur professionnel habituel.